

SITE NATURA 2000 SIC "CLAREE"  
FR 930 1499

**Compte-rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité de Pilotage  
En date du 11 juillet 2008 à Névache**

---

- Membres présents : voir feuille de présence

- Membres excusés :

- M. le DRIRE
- M.le Conseiller Général du canton
- Mme la Directrice du CBNA
- Mme L' Architecte des bâtiments de France
- 

↪ M. le Maire de NEVACHE accueille les participants dans sa commune.

↪ M. ALBERTI introduit la réunion et rappelle son objet :  
1er comité de pilotage du SIC (Site d'Importance Communautaire) de La Clarée.

Depuis la loi DTR 2005 : « l'opérateur » chargé de réaliser le Document d'Objectif d'un SIC doit être une collectivité locale. La réunion de ce jour doit confirmer la décision des élus du 26.06.2008 concernant le choix de l'opérateur parmi les collectivités du site, et du Président du Comité de Pilotage.

↪ Mmes LOCHON et POTIN rappellent ce qu'est Natura 2000 : un réseau européen découlant de deux directives européennes :

- . la Directive « Oiseaux » de 1979,
- . la Directive « Habitats » de 1992.

Le SIC de La Clarée est concerné par la Directive « Habitats ». Il a été désigné SIC par décision de la Commission Européenne en date du 25 janvier 2008 (pour la région biogéographique alpine).

Le choix français pour l'application de Natura 2000 est une démarche de gestion contractuelle. Pour chaque SIC, un Comité de Pilotage, composé des représentants de tous les acteurs du Site (élus, représentants des exploitants agricoles, forestiers, touristiques, associations de Protection de la Nature etc...) est constitué par arrêté préfectoral. Celui de la Clarée a été signé le 21/09/2006.

La réunion de ce jour a pour objet celle du 1er Comité de Pilotage de La Clarée. Le rôle du Comité de Pilotage est de « piloter » l'élaboration d'un « Document d'Objectif » (plan de gestion) qui doit être « réalisé » par un opérateur choisi parmi les collectivités du site.

Le 26 juin dernier, à la Sous-Préfecture du Briançon, les élus du SIC de la Clarée ont désigné la Commune de NEVACHE comme « Opérateur » et Mme Corine MEYER (adjoite à Névache) comme « Présidente du Comité de Pilotage ».

↳ Mme POTIN et Mme LOCHON présentent des exemples d'actions pouvant être financées et réalisées dans le cadre de Natura 2000 : des contrats (financés à 100% : 50 % Etat - 50 % Europe).

#### Contrats Natura 2000 :

- . Chardon Bleu (SIC : Vallon du Fournel et des Bans)
- . Génévrier Thurifère (SIC : Steppique Durancien Queyrassin - Commune de Saint-Crépin)
- . Restauration des Pelouses Steppiques (SIC Steppique Montdauphin - Saint-Crépin - Eygliers)
- . Chauve Souris (SIC : Steppique Durancien et Fournel - Commune de L'Argentière)
- . Bois Sénescents pour les insectes.
  
- . Contrat et MAE pour le Tétrasyre et son Habitat (Vallon du Fournel).

#### Conventions et Actions :

Démontage et évacuation des échelles du Glacier Blanc (SIC « Combeynot - Lautaret - Ecrins ») pour les falaises silicieuses d'intérêt communautaire.

↳ M. GILLOT présente l'avancement de son travail d'inventaire des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Il évoque notamment le pin mugo (espèce d'intérêt communautaire prioritaire), les prairies de fauche, le Sabot de Vénus, le Dracocéphale d'Autriche (espèce de la flore d'Intérêt Communautaire).

↳ M. BORGIS s'interroge sur la possibilité avec Natura 2000 de nettoyer des béalières ou d'alleviner en truites les lacs du SIC.

↳ M. GILLOT répond qu'il faut analyser l'impact éventuel engendré sur les espèces locales d'intérêt communautaire (poissons d'Intérêt Communautaire notamment).

↳ M. DREVET et M. BOUCHIE rappellent que la Commune de Val-des-Prés avait donné un Avis Défavorable à Natura 2000 lors de la consultation et constatent avec regret que l'Etat n'a pas tenu compte de cet avis défavorable.

↳ Mme POTIN répond que l'avis émis par la Délibération du Conseil Municipal du 30.09.2005 était « défavorable dans l'attente de l'élaboration du DOCOB ».

Or, l'objet de la réunion du Comité de Pilotage de ce jour est précisément de commencer ce Document d'Objectif.

Par ailleurs, lors de la synthèse des avis des EPCI consultés, l'Etat ne devait retenir que les « Avis avec Arguments Scientifiques ».

Ainsi, lors de la transmission au Ministre et à l'Union Européenne, Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes n'avait pas retenu l'avis défavorable de la Commune de Val-des-Prés (ni celui des autres communes) car cet avis n'était pas scientifiquement motivé.

↳ M. BOUCHIE demande pourquoi la commune de Briançon n'est pas incluse dans le SIC Clarée, alors qu'une partie de son territoire se trouve dans la Vallée de la Clarée.

↳ **M. BARBERO** : Le tracé du SIC a été réalisé à partir d'inventaires scientifiques et les habitats et espèces d'Intérêt Communautaire ayant justifié la désignation du SIC « Clarée », sont moins représentés sur ce secteur que sur les autres communes de La Clarée (les Espèces d'Intérêt Communautaire et Habitats d'Intérêt Communautaire de Briançon sont déjà représentés dans le SIC « Steppique Durancien Queyrassin »).

↳ **M. BARBERO** constate avec satisfaction qu'auparavant certaines communes étaient défavorables et réticentes à Natura 2000, et qu'aujourd'hui cela évolue et elles en ont une vision plus positive et demandent même parfois l'extension du SIC. Il en est de même pour certains chasseurs.

↳ **M. ALBERTI** conclut la réunion :

Le Comité de Pilotage du SIC « Clarée » confirme la décision des élus du 26.06.2008 : la Commune de NEVACHE est « Opérateur » du SIC « Clarée » et Mme Corine MEYER (adjointe au maire de Névache) est « Présidente » du Comité de Pilotage.

La séance est levée.

Madame la Préfète des Hautes-alpes,  
Pour la Préfète et par délégation  
Le secrétaire général de la Sous-Préfecture



RETI ALBERTI

Comité de Pilotage  
du SIC "CHAREE"

17 Juillet 2008

Feuille de Présence

NOM Prénom	Organisme	Emménagement
Alberti Rami	Représenté Sous-préfecture	
Poussot Georges	Neuve de Nevoche	
LOCHON Sylvia	DDAF	
SIESTRUNCK Rami	Maire de Val-des-Pis	R.S.
POTIN Claudine	DDAF	
CACHAT Jean-Claude	LPO	J. Ceulrest
BARELLE Stéphane	Com. de Com. du Briançonnais	
MARCHELLO Luc	CPIE de la Haute Durance	
WISBOURNSUS Raymond	Société pour le développement du Pêche en Haute Durance	
REMY Claude	ARNICA MONTANA et CRAVE	
SALLE Pierre	élue La Salle les Alpes ébrieux	
CHRISTO VALLA	Adjoint à la Haute Durance	
Jean-Yves VOUGONS	DIREN Inspecteur de SIC	
Thierry BOUCHÉ	ACCA Val des Pis	
DARVET DAVID	ACCA VAL DES PIS Pêche	
Jean Nicolas	FD 05 ST	
DOUCEWIDE David	Fédération 05	
GILLOT Philippe	ECODIA	
BORGIS Francis	Commission 05 de LACS de MONTAGNE et GARDE Particulière de la Société de Pêche de NEVACHE	
BURAUD Jean-Pierre	Club Alpin Français	
Jules Melquiond	PT de l'Occident de Nevoche	
Jean-Pierre CLEMENT	pt société de chasse le Chamois Montagne des Bauges	
Jacques BORDET	Conseiller Nevoche	
Mimie MARSELLI	" " Nevoche	
Laurent DARMAS	ASSOCIATION DEFENSES DES INTERETS PASTORAUX ET FORESTIER (NEVACHE)	
Gilles PETLOT	Conseil Général 05	

Noms Prénoms

ROUX Henry-Pierre  
SOURDIS Paul.  
BOTTIN François

Organisation  
Représentative  
Course Navache  
CM Neuchâtel.  
ONF - Gap (Briançon)

Emménagement

  
  
